

**LETTRE DATÉE DU 2 JUIN 2005, ADRESSÉE AU SECRÉTARIAT DE  
LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT  
PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, TRANSMETTANT  
LE TEXTE DE LA DÉCLARATION FAITE LE 29 MAI 2005 À VARSOVIE  
PAR LE MINISTRE POLONAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À  
L'OCCASION DU DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'INITIATIVE  
DE SÉCURITÉ CONTRE LA PROLIFÉRATION**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration faite le 29 mai 2005 par le Ministre polonais des affaires étrangères à l'occasion du deuxième anniversaire de l'Initiative de sécurité contre la prolifération, également connue sous le nom d'Initiative de Cracovie.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de cette déclaration soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la République de Pologne  
(*Signé*) Zdzislaw **Rapacki**

**Déclaration faite par le Ministre polonais des affaires étrangères à l'occasion  
du deuxième anniversaire de l'Initiative de Cracovie  
(Initiative de sécurité contre la prolifération)**

Le 31 mai marque le deuxième anniversaire de l'Initiative de Cracovie (Initiative de sécurité contre la prolifération – ISP). L'objectif de l'ISP, présentée le 31 mai 2003 à Wawel par le Président des États-Unis d'Amérique, M. George W. Bush, est de faire progresser la coopération internationale visant à interdire les livraisons d'armes de destruction massive et de matériaux nécessaires pour mettre au point de telles armes à des États et à des acteurs non étatiques qui suscitent des craintes de prolifération. L'ISP est une réaction énergique de la communauté internationale face aux défis et menaces contre la sécurité dus à la prolifération des armes de destruction massive et aux dangers que ces armes tombent entre les mains de terroristes. Il faut souligner que l'ISP est appliquée conformément aux instruments internationaux pertinents et à la législation des pays participants.

Contrairement à d'autres organisations internationales, l'ISP n'a ni structure officielle, ni siège, ni président. Elle est fondée sur des activités menées volontairement par des pays qui ont les mêmes préoccupations en matière de sécurité internationale et sont résolus à arrêter la prolifération des armes de destruction massive et le terrorisme. Au cours des deux dernières années, l'ISP a acquis une dimension mondiale. Plus de 60 pays se sont déclarés prêts à l'appuyer. L'Union européenne, l'OTAN et le Secrétaire général de l'ONU ont confirmé leur soutien. L'ISP et les principes d'interdiction énoncés dans ce cadre en 2003 sont conformes à l'esprit et à la lettre de la résolution 1540 dans laquelle le Conseil de sécurité de l'ONU demande à tous les États Membres de l'ONU de mener «une action coopérative» visant à prévenir le trafic lié aux armes de destruction massive.

Au titre de l'Initiative, les nations et la communauté internationale ont intensifié leurs efforts pour détecter, prévenir et arrêter le trafic lié aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs. De nombreux exercices ont été réalisés dans les mers, dans les airs et au sol. Les procédures d'échange d'informations et de coopération entre les services spéciaux des pays participants et les agents de surveillance des frontières et des douanes ont été améliorées.

La confirmation symbolique de la dimension pratique de l'Initiative et de son dynamisme réside dans le fait que la cérémonie d'anniversaire coïncide avec les exercices organisés par la Pologne et la République tchèque avec l'appui des États-Unis pour la planification et une forte participation internationale. Les exercices «Bohemian Guard» (31 mai-2 juin 2005) qui se dérouleront à Ostrava (République tchèque) montreront que les services spéciaux et les organismes de répression des pays participants sont prêts et résolus à coopérer contre la contrebande par chemin de fer de matériaux liés aux armes de destruction massive. La Pologne a dès le début participé activement à l'élaboration de l'Initiative. À ce jour, dans le cadre de l'ISP, elle a organisé une réunion d'échange d'informations à l'intention de tous les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale, des exercices terrestres à Wroclaw et la réunion de Cracovie, qui marquait le premier anniversaire de l'Initiative et réunissait plus de 60 pays. La Pologne prévoit de réaliser des exercices internationaux en mer Baltique en 2006. Elle continue de perfectionner ses moyens nationaux pour empêcher la contrebande et interdire les transferts illégaux.

L'Initiative de Cracovie est une composante pratique importante du renforcement et de l'adaptation des structures et mécanismes internationaux visant à faire face à ces défis et menaces.

29 mai 2005

-----